

"2MI MODELES ET MOULES POUR L'INDUSTRIE"

Société par actions simplifiée au capital de 459 200 €€

Siège social : LAVAUT-SAINTE-ANNE (03100) -5, rue de la Chabanne

915 750 327 RCS MONTLUCON

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE **EN DATE DU 24 MAI 2012**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

L'an deux mille douze, le 24 mai à 15 heures, au siège social de la société,

En présence de :

- Monsieur Daniel LANDREAU, en sa qualité de Président,
- La société SAINTE-ANNE DEVELOPPEMENT, société par actions simplifiée au capital de 935 220 €, divisé en 935 220 actions de 1 € de valeur nominale chacune, dont le siège social est situé à PARIS (75008) – 28, rue Boissy d'Anglas, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 494 453 442 RCS PARIS, représentée par Monsieur Daniel LANDREAU, son Président.

Propriétaire des 2 050 actions composant le capital social de la société 2MI,
Associé Unique de ladite Société,

Monsieur Olivier LELONG représentant la société AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIES, en sa qualité de Commissaire aux comptes de la société, est absent et excusé.

Après avoir préalablement rappelé ce qui suit :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis et présentés par Monsieur Daniel LANDREAU, Président non associé.

A pris les décisions suivantes :

- Lecture du rapport du Président ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes ;
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- Affectation des Résultats ;

- Quitus au Président ;
 - Approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
 - Renouvellement du mandat du Président ;
 - Pouvoirs.
-

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique prend acte de l'expiration du mandat de Monsieur Daniel LANDREAU, Président de la Société à l'issue de la présente approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et décide de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période d'un an, laquelle prendra fin à l'issue de l'approbation des comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2012.

SIXIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

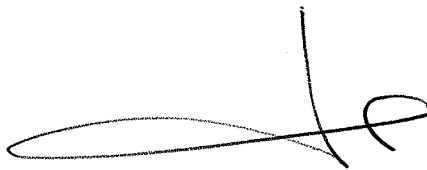
Cette décision est approuvée par l'Associé Unique.

*
* *

Copie certifiée conforme

Le Président

Monsieur Daniel LANDREAU



"2MI MODELES ET MOULES POUR L'INDUSTRIE"

Société par actions simplifiée au capital de 459 200 €€

Siège social : LAVAUT-SAINT-ANNE (03100) -5, rue de la Chabanne

915 750 327 RCS MONTLUCON

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE **EN DATE DU 24 MAI 2012**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

L'an deux mille douze, le 24 mai à 15 heures, au siège social de la société,

En présence de :

- Monsieur Daniel LANDREAU, en sa qualité de Président,
- La société SAINTE-ANNE DEVELOPPEMENT, société par actions simplifiée au capital de 935 220 €, divisé en 935 220 actions de 1 € de valeur nominale chacune, dont le siège social est situé à PARIS (75008) – 28, rue Boissy d'Anglas, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 494 453 442 RCS PARIS, représentée par Monsieur Daniel LANDREAU, son Président.

Propriétaire des 2 050 actions composant le capital social de la société 2MI,
Associé Unique de ladite Société,

Monsieur Olivier LELONG représentant la société AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIES, en sa qualité de Commissaire aux comptes de la société, est absent et excusé.

Après avoir préalablement rappelé ce qui suit :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis et présentés par Monsieur Daniel LANDREAU, Président non associé.

A pris les décisions suivantes :

- Lecture du rapport du Président ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes ;
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- Affectation des Résultats ;

- Quitus au Président ;
- Approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Renouvellement du mandat du Président ;
- Pouvoirs.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique prend acte de l'expiration du mandat de Monsieur Daniel LANDREAU, Président de la Société à l'issue de la présente approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et décide de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période d'un an, laquelle prendra fin à l'issue de l'approbation des comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2012.

SIXIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

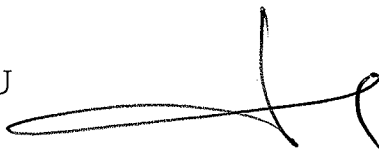
Cette décision est approuvée par l'Associé Unique.

*
* *

Copie certifiée conforme

Le Président

Monsieur Daniel LANDREAU



RECEPISSE DE DEPOT

PALAIS DE JUSTICE
114 BLD DE COURTAIS 93100 MONTLUÇON
INTERNET : www.infogreffe.fr
TEL : 04.70.05.05.40 -

8 rue FRANCOIS VILLON
75015 Paris 15

N/REF : 57 B 32 / 2012-A-497

- RENOUELEMENT DU MANDAT DU DIRECTEUR GENERAL FIXTION DE SES
POUVOIRS ET DE SA RENUMERATION

03100 Lavault-Sainte-Anne

R.C.S. MONTLUCON 915 750 327 (57 B 32)

LE GREFFIER

